

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE 2024



Présentée en mode virtuel

14 mars 2024



TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation	3
Ordre du jour	4
Règles de procédures	5
Avis d'élection.....	6
Bulletin de candidature.....	7
Serment d'office	8
Procès-verbal de l'AGA 2024.....	9
Rapport des officiers syndicaux.....	15
Julien Nobert, Président	16
Dany Gélinas, Vice-Président	17
Jocelyn Boulanger, Secrétaire	18
Sabrina Williams, Trésorière	19
Simon Aubry, 1 ^{er} Chef Délégué de l'exécutif	20
Kelly Pothier, 2 ^e Cheffe Déléguée de l'exécutif	21
Marie-Eve Gélinas, 3 ^e Cheffe Déléguée de l'exécutif	22
Marc-Antoine Grégoire, 4 ^e Chef Délégué de l'exécutif.....	23
Révision des statuts	24
Rapport des vérificatrices	41
Présentation des états financiers.....	43
Demande de subventions.....	49
Prévisions budgétaires	51
Rapports d'événements.....	55
Notes	64



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

L'exécutif syndical du Syndicat des employé-e-s de l'impôt, section locale 10005, vous invite à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra :

QUAND : le 14 mars 2024

HEURE : 18h00

OÙ : en mode virtuel

COMMENT : un lien vous sera envoyé à la suite de votre inscription à l'assemblée générale annuelle.

Julien Nobert
Président
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005



ORDRE DU JOUR

Assemblée générale – 14 mars 2024

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle :
 - Mot de bienvenue du Président ;
 - Présentation des invités.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 21 mars 2023
4. Affaires découlant du procès-verbal de l'AGA du 21 mars 2023
5. Rapport des officiers syndicaux
7. Révision des statuts
8. Résolution 2024-03-R16 - Cotisation spéciale
9. Finances
 - Rapport des vérificatrices
 - États financiers 2023
 - Demandes de subventions
 - Prévisions budgétaires 2024
10. Période de questions pour l'exécutif
11. Élections des officiers syndicaux
12. Nomination des délégués d'information
13. Nomination des vérificatrices ou vérificateurs pour 2024
14. Nomination du Président(e) du Comité de candidatures pour l'AGA de 2024
15. Allocutions des invités :
 - **Marc Brière** - Président National du SEI ;
 - **Jérôme Martel** - VPR Région de Québec SEI.
 - **Questions aux invités**
16. Varia
17. Levée de l'assemblée



RÈGLES DE PROCÉDURES

En général, chaque question à être considérée et débattue par une assemblée doit être proposée, appuyée et adoptée. Aucune discussion ne devrait avoir lieu sur une question avant cela.

Une question en considération peut être amendée. L'amendement doit faire l'objet d'une proposition et être appuyé avant d'être discuté. Nous devons par la suite voter sur l'amendement avant de revenir sur la question principale.

Un amendement peut être sous-amendé. Le sous-amendement doit également être appuyé avant d'être discuté. Nous devons par la suite voter sur le sous-amendement, pour revenir à l'amendement qui doit lui aussi être voté avant de revenir à la proposition principale. Ce processus est utilisé pour rendre une proposition plus précise dans son libellé.

Lorsque nous décidons de clore le débat sur un sujet discuté, nous pouvons recourir à la « *Question préalable* ». Une fois appuyée, l'assemblée doit voter sur l'acceptation de la « *Question préalable* ». Une fois adoptée, l'assemblée doit immédiatement voter sur la proposition sans argumenter davantage.

Nous pouvons aussi clore les discussions sur une question grâce à la « *Motion de référence* ». Elle peut prendre la forme d'une « *Motion de dépôt* » sur la table remise à un moment déterminé, référée à un comité, etc. Elle doit toutefois être appuyée et adoptée.

Toute personne qui assiste à une assemblée générale peut en appeler aux règlements, si elle croit que la procédure de l'assemblée n'est pas respectée ou que le débat s'écarte du sujet faisant l'objet de la discussion. Une personne peut également soulever une « *Question de privilège* », lorsque les débats dégénèrent en insultes, en insinuations, en grossièretés et que le président de l'assemblée n'interrompt pas le débat.



AVIS D'ÉLECTION

Veillez prendre note que les postes suivants sont à combler par élection à l'Assemblée générale annuelle qui aura lieu le 14 mars 2024 :

- **Président (e) : pour un mandat de 2 ans ;**
- **Vice-Président (e) : pour un mandat de 1 an;**
- **Secrétaire : pour un mandat de 2 ans ;**
- **1^e chef délégué(e) : pour un mandat de 2 ans ;**
- **2^e chef délégué(e) : pour un mandat de 1 an;**
- **3^e chef délégué(e) : pour un mandat de 2 ans.**

Tous les membres en règle sont éligibles à se présenter aux postes énumérés ci-dessus.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature peuvent le faire en remplissant le bulletin de candidature et en l'acheminant par courriel à la *présidente du comité de candidature*, **la consœur Maryse Gauthier, et ce à partir du 7 mars 2024¹ à 00h00 HNE. Son adresse courriel est :**
gauthiermaryse@hotmail.com.

¹ Statuts et Règlements de la Section Locale 10005 :

Statut 19, « Procédures d'élections » :

Article 1 :

Les Lois reconnues dans ce pays pour la tenue d'élection générale, connues comme « Lois Électorales » seront suivies en tout temps. Le comité de nomination publiera pour tous les membres, cinq (5) jours ouvrables précédant la date de nomination, un avis à l'effet que les propositions peuvent être déposées pour la nomination des candidat-e-s aux différents postes de la section locale.



BULLETIN DE CANDIDATURE

Je, _____ de la Section Locale 10005,

propose par la présente, _____ à la charge

de _____ et j'ai signé ce ____ jour de _____ 20__ .

Signature complète du proposant _____

Appuyé _____

Signature complète de l'appuyeur _____

Je, _____, accepte de

me porter candidat(e) à la charge de _____ .

Signature du candidat(e) _____

Acheminer par courriel à la présidente du comité de candidature, la consœur Maryse Gauthier, à partir du **7 mars 2024 à 00h00 HNE**. Son adresse courriel est le gauthiermaryse@hotmail.com.



SERMENT D'OFFICE

« Je _____ ayant été élu-e un-e des dirigeant-e-s de la section locale 10005, du SEI et de l'AFPC, déclare solennellement que durant tout mon mandat, je respecterai et ferai respecter les présents Statuts, j'acquitterai des fonctions de ma charge, je ferai respecter la section locale 10005, le SEI, l'AFPC, et je tiendrai toujours pour confidentielles toutes les questions de la section locale 10005, du SEI, et de l'Alliance qui seront portées à ma connaissance ».



PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2023

Le 21 mars 2023

AGA virtuelle organisée et supervisée
Par le SEI national

1. Bienvenue

- Ouverture de l'assemblée générale annuelle à 18h00
- Mot de bienvenue du Président – Bienvenue à tous
 - Le président mentionne la bienvenue à tous et à nos invités Marc Brière et Jérôme Martel.
 - Le président parle des défis de 2023 concernant la grève et la négociation.
 - Le président remercie Dany Gélinas, Jocelyn Boulanger, Sabrina Williams, Simon Aubry, Marie-Eve Gélinas, Marc-Antoine Grégoire, Valérie Bartlett, Marc Aubertin, Claude Girard, François Tremblay et Simon Robichaud. Merci aussi à toutes nos familles.
 - Le président demande 1 minute de silence pour nos membres disparus
 - Alex Thon mentionne les modalités de fonctionnement pour l'AGA.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'AGA du 21 mars 2023

- Le président fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des amendements.
 - Aucun amendement proposé
- L'ordre du jour est proposé par Caroline Trudel et secondé par François Tremblay.
 - Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 26 mars 2022

- Puisque tous ont lu le procès-verbal avant la réunion, une exemption de lecture du procès-verbal est proposée par Diane Boucher et secondée par Gabriel Pelland.
 - Adopté à l'unanimité.
- L'adoption du procès-verbal est proposée par Geneviève Caya Pelletier et secondée par Geneviève Hayeur.
 - Adopté à l'unanimité.

4. Affaires découlant du procès-verbal du 26 mars 2022

- Aucun



5. Rapport des officiers syndicaux

- Puisque tous ont lu le rapport des officiers syndicaux avant la réunion, une exemption de lecture est proposée par Josée St-Pierre et secondée par Diane Boucher.
 - Adopté à l'unanimité.
- L'adoption du rapport des officiers syndicaux est proposée par Diane Boucher et secondée par Céline Gauthier.
 - Adopté à l'unanimité.

6. Surprise

- Marie-Eve présente le tout nouveau site internet de la section locale 10005 et parcourt les différentes pages à titre de démonstration.
- Elle mentionne que tous les documents pertinents seront accessibles en ligne.
- Elle mentionne aussi que nous sommes ouverts aux commentaires pour l'amélioration puisque c'est fait pour les membres
- La liste des retraités est aussi disponible et il est possible d'aller écrire des messages.

7. Révision des statuts

- Le président introduit le président du comité des statuts.
- Le confrère Gélinas fait l'état de son équipe et du but de la révision des statuts et introduit la consœur Williams afin de faire l'état des modifications proposés. Le confrère Gélinas sera en charge des votes.
- La consœur Williams présente les modifications, toutes proposées par Dany Gélinas et secondées par Sabrina Williams.
 - Toutes les modifications ont été adoptées à la majorité des voix.
- Le président remercie l'auditoire puisque c'est un point assez fastidieux.

8. Finances

- Rapport des vérificatrices
 - Le président demande si l'une des vérificatrices est disponible. Christine Rouleau se propose pour lire le rapport des vérificatrices. Elle conclue que tout était en ordre
 - Par défaut, Christine Rouleau propose le rapport et Isabelle Payen seconde
 - Adopté à l'unanimité
- États financiers 2022
 - Consœur Williams mentionne que nous pouvons faire la dispense
 - L'exemption de lecture est proposée par Geneviève Hayeur et secondée par Céline Gauthier.
 - Adopté à l'unanimité.
 - Le président ouvre le plancher sur les questions
 - Aucune question
 - L'adoption des états financiers est proposée par Sabrina Williams et secondée par Daniel Boucher.
 - Adopté à l'unanimité



- Demandes de subventions
 - Le président mentionne la demande de subvention de 500\$ pour le Tournoi de golf annuel du CNVR 2023
 - Lecture de la demande par Jocelyn Boulanger
 - Adopté à la majorité
 - Le président mentionne la demande de subvention de 1000\$ pour le Party de Noël
 - Pierre-Paul Lavoie est absent pour la lecture et aucune question
 - Adopté à la majorité
 - Le président mentionne la demande de subvention de 1000\$ pour Noël des enfants
 - Lauriane Dreux propose d'augmenter à 2000\$ et Hubert Moissan seconde
 - Adopté à la majorité
 - Le président mentionne la demande de subvention de 500\$ pour la Ligue de balle-molle
 - François-Olivier Marchand parle de la demande de subvention pour acheter des fournitures
 - Maryse Gauthier propose d'augmenter la subvention à 1000\$ et secondé par François-Olivier Marchand
 - Adopté à la majorité
- Prévisions budgétaires 2023
 - Consœur Williams parle des prévisions budgétaires et qu'il est difficile de prédire le revenu de la section locale compte tenu du télétravail. Elle mentionne aussi que nous pouvons dispenser la lecture
 - L'exemption de lecture est proposée par Geneviève Caya Pelletier et secondée par Marise Gauthier.
 - Adopté à majorité
 - Consœur Williams propose et Julie Brunet seconde
 - Adopté à l'unanimité

9. Période de question pour l'exécutif

- Le président invite les gens à poser les questions s'il y lieu
 - Aucune question

10. Élection des officiaux syndicaux

- Le président cède la parole au président national du SEI Marc Brière pour les élections
- Confrère Brière explique les modalités de vote et le fonctionnement
- Confrère Brière présente les postes en élections
 - Vice-Président (e) : pour un mandat de 2 ans ;
 - En candidature : Sabrina Williams proposée par Julien Nobert et secondé par Jocelyn Boulanger
 - En candidature : Dany Gélinas proposé par Claude Girard et secondé par Josée-Anne Lépine



- Après les 3 tours, le confrère Brière déclare la période de candidature fermée et demande au confrère Gélinas s'il accepte la mise en candidature.
Dany Gélinas fait son discours.
Sabrina Williams fait son discours.
Dany Gélinas élus à majorité des voies

- Trésorier (ère) : pour un mandat de 2 ans ;
 - Aucune mise en candidature par écrit.
 - En candidature : Sabrina Williams proposée par consœur Maryse Gauthier et secondé par Julien Nobert
 - Après les 3 tours, le confrère Brière déclare la période de candidature fermée et demande à la consœur Williams si elle accepte la mise en candidature.
Sabrina Williams accepte et est élue par acclamation.

- 2e chef délégué(e) : pour un mandat de 2 ans ;
 - En candidature : Marie-Eve Gélinas est proposée par Julien Nobert et secondé par Sabrina Williams
 - Après les 3 tours, le confrère Brière déclare la période de candidature fermée et demande à la consœur Gélinas si elle accepte la mise en candidature.
Marie-Eve Gélinas accepte et est élue par acclamation.

- 3e chef délégué(e) : pour un mandat de 1 an;
 - En candidature : Marc Aubertin est proposé par Julien Nobert et secondé par Sabrina Williams
 - Après les 3 tours, le confrère Brière déclare la période de candidature fermée et demande au confrère Aubertin s'il accepte la mise en candidature.
Marc Aubertin accepte et est élu par acclamation.

- 4e chef délégué(e) : pour un mandat de 2 ans.
 - En candidature : Marc-Antoine Grégoire est proposé par Julien Nobert et secondé par Sabrina Williams
 - Après les 3 tours, le confrère Brière déclare la période de candidature fermée et demande à la confrère Grégoire s'il accepte la mise en candidature.
Marc-Antoine Grégoire accepte et est élu par acclamation.



11. Nomination des délégués d'information

- Le président national demande s'il y a des gens intéressés pour devenir délégués d'information. Confrère Nobert fait l'exposition sur les tâches des délégués d'information
 - Valérie Bartlett se propose comme déléguée d'information
 - Simon Robichaud se propose comme délégué d'information
 - Claude Girard se propose comme délégué d'information
 - Sarah Lavallée se propose comme déléguée d'information

Le président national fait faire le serment d'office à tous les élus et nommés.

12. Nomination des vérificatrices ou vérificateurs pour 2023

- Confrère Nobert propose les candidatures de Christine Rouleau et Isabelle Payen. Les deux acceptent.
- Confrère demande si quelqu'un se propose pour être substitut.
Maryse Gauthier se propose comme substitut

13. Nomination du Président(e) du Comité de candidatures pour l'AGA 2024

- Confrère Nobert propose la consœur Christine Marchildon.
 - Christine Marchildon n'est plus en ligne
- Confrère Nobert explique la charge
 - Maryse Gauthier se porte volontaire et sera présidente du comité de candidatures
 - Julie Ayotte se porte volontaire pour être substitut

14. Allocution des invités

- Marc Brière Président national SEI
 - Marc débute son allocution et remercie l'auditoire et l'exécutif et que les gens de Shawinigan sont des passionnés
 - Marc mentionne que les employés font de l'excellent travail et que le gouvernement donne de plus en plus de contrat à l'Agence du revenu du Canada
 - Il parle du retour au travail, sujet qui tient à cœur aux employés. Mentionne que l'employeur n'ont pas mis leur employé d'abord.
 - Il mentionne que l'employeur n'a pas le début d'un argumentaire sur le fait que les gens sont moins productifs à la maison.
 - Il parle des négociations qui stagnent et que le conseil du Trésor ne veut rien entendre
- Jérôme Martel VPR région du Québec
 - Jérôme félicite la section locale pour la mobilisation. Mentionne que Shawinigan est l'une des meilleures sections locales
 - Mentionne l'importance de la participation
 - Si nous avons des enjeux de tout type, ne pas hésitez de consulter la section locale.
 - Mentionne de faire attention aux accès non autorisés et ne pas s'identifier à l'ARC sur les réseaux sociaux.



- Nous avons des gens compétents à Ottawa qui peuvent aider en cas de problème de paye.
 - S'assurer de garder nos renseignements personnels à jour.
 - Intégrité, c'est tolérance 0 de la part de l'employeur. Il ne faut pas seulement cocher oui, mais bien le lire.
 - Bourse d'études du SEI. Date limite 10 juin pour postuler.
- Questions aux invités
- Aucune question pour nos invités

15. Varia

- Dany Gélinas félicite le confrère Nobert pour la présidence de l'assemblée.

16. Levée de l'assemblée

- Proposée par Gabriel Pelland à 21h16.

Julien Nobert
Président
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005

Jocelyn Boulanger
Secrétaire
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005



RAPPORT DES OFFICIERS SYNDICAUX



Julien Nobert, Président

Consoeurs, confrères et amis,

Une autre année mémorable est maintenant derrière nous et quelle année ce fût!
Nombreuses ont été les embuches dans la dernière année et toutes aussi nombreux ont été les succès.

Je me souviendrai du printemps 2023 jusqu'à la fin de mes jours. Rien ne nous prépare à livrer la marchandise comme Président lors d'une grève. Les journées ont été très longues et les nuits très courtes. Je me suis fait un point d'ordre d'être disponible pour l'ensemble de mes membres et me suis assuré qu'aucune question ne demeure sans réponse. L'impossible a été fait pour réduire l'impact de cette grève sur vous toutes et tous. Vos bons mots m'ont aidé à passer au travers de ce chapitre. Sans votre appui indéfectible, les choses auraient été bien différentes.

J'ai également veillé à ce que les indemnités auxquelles vous avez droit vous soient versées en temps opportun, ceci en mettant sur pied une solution novatrice et en négociant avec l'employeur afin de pouvoir vous remettre votre chèque à même le lieu de travail, ceci avant que votre paie n'ait été coupée. Sans l'appui de chaque instant de l'équipe, nous n'y serions pas arrivés et ceci est une grande fierté pour chacun de nous.

J'ai aussi pris part à plusieurs rencontres régionales et nationales dans la dernière année. Notamment les congrès du SEI et de l'AFPC-QC, diverses conférences et événements, dont le Fonds de solidarité FTQ, auquel j'agis à titre de RL. J'ai d'ailleurs été élu VPR adjoint lors du plus récent Congrès du SEI, ainsi que représentant des Présidents sur le comité national d'action politique du SEI. Je me suis fait une priorité de consolider les liens avec mes homologues ailleurs au pays lors de ces rencontres.

J'ai été très actif dans le dossier du nouveau CNVR, tant dans l'ombre que devant les caméras. Le gouvernement a manqué de transparence dans ce dossier et il aura fallu plusieurs sorties médiatiques, appels téléphoniques et rencontres afin d'avoir finalement les vraies informations. Nous avons en avril appris la réduction du chantier et ce n'est qu'en décembre que nous avons eu les informations que nous demandions. Les actions posées dans ce dossier ont suffisamment dérangé pour que trois Ministres jugent bon nous rencontrer afin de discuter de ce sujet.

J'ai également eu le privilège de représenter plusieurs membres, ce qui constitue pour moi une source immense de fierté. Peu importe l'issue, je suis toujours certain d'avoir déployé tous mes efforts pour garantir le respect de vos droits et faire en sorte que votre voix soit entendue. C'est un réel privilège pour moi d'occuper la fonction de Président de la section locale 10005 et je vous promets de continuer d'être là pour vous tant que vous m'accorderez votre confiance.

En toute solidarité!



Dany Gélinas, Vice-Président

Consoeurs, confrères et amis,

L'année 2023 a été une année fort bien remplie. Après que vous m'avez accordé à nouveau votre support lors de l'AGA 2023 en tant que vice-président de la section locale 10005, le retour au travail en mode hybride a débuté en avril et nous avons vécu une grève de plus de 2 semaines peu de temps après (j'y reviendrai plus tard).

Tout au long de l'année, j'ai été le représentant de différents secteurs de travail : RTT1, INCC et Allègement des contribuables. De plus, plusieurs parmi vous avez sollicité mon aide dans le cadre de différents dossiers individuels. C'est d'ailleurs la tâche première d'un délégué syndical : **écouter les membres et les représenter au meilleur de ses connaissances auprès de la gestion du CNVR**. À chaque fois que vous avez recours à mes services, c'est un privilège pour moi de vous aider. En tant que représentant de secteur, j'ai assisté à de nombreuses rencontres avec les gestionnaires. Lors de celles-ci, je me suis assuré de faire respecter vos droits et d'offrir des suggestions aux gestionnaires afin que les besoins des employés soient entendus.

Je suis aussi le représentant syndical au sein du comité PAE car tout ce qui touche la santé mentale m'interpelle. Tout au long de l'année, j'ai assisté à différentes formations et événements syndicaux afin d'améliorer mes connaissances dans le but d'être un meilleur représentant syndical. De plus, lors de la Conférence des Présidents en septembre 2023, j'ai eu l'immense honneur d'être élu par d'autres représentants syndicaux du Syndicat des employé-e-s de l'impôt à travers le Canada en tant que membre du Comité national de négociations. J'ai aussi participé au Comité Ad Hoc de révision des structures du SEI national qui a proposé différents changements afin d'en améliorer le fonctionnement. J'ai aussi participé au Comité de révision des statuts et règlements de la section locale 10005.

Tel que mentionné plus tôt, un retour sur la grève se doit d'être fait. En tant que chef de grève dans le secteur Grand-Mère, j'ai eu l'opportunité de mettre sur pied avec des chefs de piquet hors pair une ligne de grève qui se voulait davantage une action politique compte tenu que le député fédéral de Saint-Maurice-Champlain siège aussi au Conseil des ministres du gouvernement canadien. À force de demander constamment sa présence via les médias régionaux, il a fini par se présenter sur la ligne de piquetage. Pendant cette grève, nous avons d'ailleurs été la seule ligne de piquetage au Canada qui a eu la présence d'un ministre. Après avoir atteint notre but, nous avons identifié un nouveau site de piquetage pour le lundi 1er mai mais l'entente avec le Conseil du Trésor a rendu caduque notre nouvelle action et nous nous sommes alors joints à la ligne de piquetage du CNVR.

Bien que l'année 2024 s'annonce plus calme, différents enjeux peuvent survenir à tout moment et soyez assuré que je suis prêt à y faire face.

En toute solidarité!



Jocelyn Boulanger, Secrétaire

Confrères Consœurs et amis,

Voici que se termine la deuxième année de mon mandat à titre de secrétaire de la section locale 10005. Une année bien remplie et bien tumultueuse.

Que dire du printemps 2023, à part que c'est un moment dont je me souviendrai longtemps. Malgré les formations préparatoires, il est difficile d'être totalement prêt à assumer un nouveau rôle de responsable d'une ligne de piquetage. Je peux toutefois dire que malgré que ce fut épuisant, et même très pénible pour certains de nos membres, nous avons eu l'occasion de découvrir une belle solidarité de plusieurs d'entre vous malgré les aléas de la température et le froid mordant.

J'ai aussi poursuivi mon rôle de co-président du comité local de santé et sécurité au travail. À cet effet, j'ai assisté à la conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC en janvier 2023. Les principaux sujets portaient sur la violence conjugale et sur le harcèlement au travail. Bien que nous souhaitions tous travailler dans un milieu sain, il arrive parfois que des situations déplorables se produisent en milieu de travail. Les compétences acquises lors de cette conférence m'ont permis de procéder à des évaluations du milieu de travail afin d'enrayer le harcèlement au travail vécu par des employés.

J'ai aussi procédé à une enquête de risques concernant les méthodes de travail. Devant le refus des autorités de fournir du matériel adéquat, nous avons poussé l'enquête au niveau du National afin que les hautes autorités discutent de la problématique vécue à Shawinigan. Devant l'argumentation, l'employeur a accepté de fournir le matériel afin que nos collègues puissent accomplir leurs tâches de façon sécuritaire.

Au niveau du service aux membres, j'ai accompagné plusieurs collègues éprouvant différentes problématiques. Utilisant l'approche gagnant-gagnant, j'ai souvent eu des résultats satisfaisants au cours des négociations avec les gestionnaires. Donc une année bien remplie qui m'a permis de connaître et d'accompagner plusieurs d'entre vous. Pouvoir poursuivre dans mon rôle serait un privilège étant donné les défis qui se pointent à l'horizon. Une nouvelle bâtisse et de nouvelles méthodes de travail amèneront une multitude d'enjeux de santé et sécurité au travail. Soyons prêts!

Ensemble, tout est possible



Sabrina Williams, Trésorière

Le rôle de trésorière de la section locale implique beaucoup de travail, notamment pour effectuer les paiements d'indemnités de grève, maintenir les livres comptables à jour, et clôturer l'année en se préparant pour l'Assemblée Générale Annuelle (AGA). Je tiens à remercier les vérificatrices, qui ont été formidables et ont pris leur rôle au sérieux en me posant des questions tout en me maintenant sur le qui-vive.

Cette année, j'ai également eu le privilège de présider le comité des statuts. Je tiens à remercier le président pour sa confiance en me confiant ce rôle ainsi que les membres du comité pour le travail que nous avons accompli et qui vous sera présenté lors de l'AGA, toujours dans le but d'améliorer nos pratiques et de mieux vous servir, avec imputabilité et transparence.

Le retour au bureau en mode hybride est bel et bien en place, et nous sommes donc au CNVR pour la plupart deux jours par semaine. Cela a nécessité une adaptation pour tout le monde. J'ai d'ailleurs accompagné plusieurs personnes dans leur demande d'accommodement. Grâce au comité de santé et de sécurité, duquel je suis membre représentant les employés, nous avons discuté de solutions pour que tout le monde puisse travailler ensemble avec respect.

La préparation d'une grève comprend de nombreuses étapes, avec des formations et des votes. La grève elle-même a été épuisante, mais avec le soutien de nos membres, cela en a valu la peine. Enfin, après la grève, tout s'est déroulé en douceur, et j'étais fière de pouvoir vous remettre les indemnités de grève avant que vos salaires ne soient réduits.

Fidèle à mon habitude, j'ai été votre voix, travaillant dans votre intérêt avec des interventions au niveau local, régional et national. Je tiens à vous remercier, car vous êtes la raison pour laquelle je fais ce travail avec tout mon cœur et ma passion. J'attends avec impatience une année 2024 plus calme. Je continuerai à me battre pour vos droits.

En toute solidarité,



Simon Aubry, 1^{er} Chef Délégué de l'exécutif

Consoeurs, confrères et amis,

Ceci constitue mon rapport pour la deuxième et dernière année de mon mandat à titre d'officier syndical, rôle pour lequel j'ai été élu en mars 2022.

L'année 2023 a été, comme prévu dans mon rapport précédent, remplie de défis. Nous avons notamment vécu une grève au sein de notre organisation, une première en 20 ans. Cet événement m'a permis de renforcer mes liens avec les membres et de nous mobiliser collectivement pour l'obtention de meilleures conditions de travail. Bien que difficile, cette période aura été très enrichissante.

Tout au long de l'année, j'ai représenté deux secteurs : l'Inventaire National des Comptes Clients (INCC) et les Allègements. Ces deux secteurs ont eu des défis de taille notamment au niveau de l'embauche de nouveaux employés et de révision des attentes de rendement de leurs employés. Je crois avoir été en mesure de bien défendre les intérêts de nos membres et d'influencer les gestionnaires en place dans leurs décisions. J'ai également soutenu mon collègue Marc-Antoine Grégoire dans la mise en place de son nouveau rôle de représentant des chefs d'équipes. Au niveau local, j'ai chapeauté le comité des communications de notre section. J'ai également participé à plusieurs événements majeurs, dont le congrès de l'AFPC Québec à Trois-Rivières, le congrès national du SEI à Winnipeg et un inter-régional à Alma. Ces activités m'ont permis d'enrichir mes connaissances et de créer des liens avec des confrères et consœurs d'autres sections locales au pays.

Après deux années à représenter les membres de notre section, j'ai pris la décision de ne pas solliciter un nouveau mandat, désirant maintenant concentrer mes énergies sur d'autres priorités familiales et professionnelles.

Je suis extrêmement reconnaissant envers tous les membres et mes collègues de l'exécutif pour ces deux dernières années. Ce fut une expérience des plus enrichissantes et j'espère avoir été en mesure de bien représenter notre section locale et défendre nos intérêts collectifs.

Un merci tout particulier à Julien Nibert pour la confiance témoignée tout au long de ce mandat. Je lui serai toujours extrêmement reconnaissant pour cette opportunité.

Bien que mon mandat se termine, je demeurerai un allié de notre organisation syndicale. Le chemin parcouru m'aura non seulement permis de développer mes compétences, mais aussi de grandir en tant que personne.

Je souhaite le meilleur des succès à mon successeur ou ma successeuse et l'équipe en place dans la poursuite du travail amorcé. Je suis convaincu que notre section locale saura relever tous les défis à venir et continuer de défendre avec vigueur et intégrité les intérêts de ses membres.

Ensemble, tout est possible!



Kelly Pothier, 2^e Cheffe Déléguée de l'exécutif

Consoeurs, confrères et amis,

L'année 2023 fut pour moi une année de découvertes! Revenons au printemps dernier, printemps où un seul mot était sur toutes les lèvres... Grève! Suivant un appel à tous, j'ai décidé de donner mon nom en tant que chef de piquet sur les lignes de grève. S'en est suivi ma première formation syndicale, que j'ai appréciée et qui m'a suscité un intérêt pour le monde syndical. Et arrivèrent les 11 jours de grèves. Onze jours à vous accueillir le matin, vous souhaiter bonne journée une fois votre temps de piquetage fait et à tenter de répondre à vos questions et inquiétudes de mon mieux. C'est pendant cette grève que j'ai choisi de devenir déléguée d'informations et que j'ai prêté serment.

En septembre dernier, le poste de 2^e chef délégué est tombé vacant et j'ai décidé de me présenter pour essayer ce nouveau défi qui s'offrait à moi. En tant que déléguée d'information, puis de chef déléguée, j'ai eu la chance de suivre des formations pour mieux m'outiller syndicalement et ainsi vous offrir un bon service, chose qui me tient à cœur. En tant que déléguée du Programme des divulgations volontaires (PDV), de l'Observation et de l'Insolvabilité, j'assiste à des rencontres mensuelles avec les gestionnaires de chacun de ses secteurs afin de faire le point, prendre le pouls de ce qui se passe dans vos secteurs de même que de m'assurer du respect de vos droits. J'ai également eu la chance d'aller me présenter dans quelques-unes des équipes de ces secteurs et ce fut un plaisir de discuter avec vous. Depuis septembre, je me suis impliquée au niveau du comité de révision des statuts. Le travail principal du comité cette année a été d'uniformiser, de rendre accessible et inclusif nos Statuts et règlements et je suis fière du travail que nous avons accompli à ce niveau.

C'est un plaisir pour moi de travailler avec vous et pour vous.

2023 fut une belle année de défis et je suis prête à affronter 2024 avec vous, car ensemble, tout est possible!



Marie-Eve Gélinas, 3^e Cheffe Déléguée de l'exécutif

Consoeurs, confrères et amis,

Je tiens premièrement à vous remercier encore une fois de m'avoir fait confiance pour le poste de cheffe délégué syndicale. Cette année fût marquée pour ma part de plusieurs évènements d'envergure.

Encore une fois j'ai eu le privilège de vous représenter dans plusieurs secteurs au sien du CNVR de Shawinigan. Je suis toujours là pour faire valoir vos droits et m'assurer que les choses sont faites en bonne et due forme. Vos intérêts me tiennent à cœur.

Je ne peux passer sous silence la grève que nous avons tous vécu ensemble. Le mot solidarité a revêtu une tout autre signification et plus que jamais, nous avons démontré que nous étions prêts à se mobiliser et à agir. Que je suis fière de nous! Nous avons tenu bon. Merci à vous tous pour les petites attentions, les efforts et le courage dont vous avez fait preuve au travers de cette situation.

J'ai également eu à prendre une grande décision cet été. En effet, on m'a offert d'aller prêter main forte au SEI National. N'ayant que vos intérêts à cœur, j'y ai vu là une opportunité d'améliorer la situation au regard des membres RAND et de pouvoir changer les choses. J'ai donc accepté cette offre même si pour cela, j'ai dû démissionner de mon poste de cheffe déléguée. J'ai fait confiance à la vie en me disant qu'à mon retour, je trouverais une façon de revenir au sein de notre section locale. Après tout, nous avons toujours besoin de délégué d'informations. À mon retour, un membre de l'exécutif locale devant maintenant se présenter à Trois-Rivières a dû libérer sa place puisqu'il changeait ainsi de section. J'ai donc été élue lors d'une mensuelle tel que le prévoit nos Statuts et Règlements.

Autre évènement d'envergure, le congrès National du SEI. Ce fût un voyage très enrichissant. J'ai appris beaucoup, notamment le fonctionnement interne d'un syndicat et toutes ses ramifications. J'ai pu également côtoyer d'autres collègues des 4 coins du pays et ainsi élargir mon réseau de contacts.

J'ai eu énormément de plaisir à vous aider et vous représenter tout au long de l'année.

J'espère sincèrement pouvoir continuer à le faire puisque je me représente officiellement pour le même poste cette année.

Au plaisir de vous revoir tous.

En toute solidarité,



Marc-Antoine Grégoire, 4^e Chef Délégué de l'exécutif

Consœurs, confrères et amis

L'année 2023 a été pour moi une 2^e année en tant que Chef délégué et la deuxième à m'impliquer au sein de notre section locale syndicale. Il s'agit d'une année mouvementée pour la vie syndicale et ce fut pour moi une opportunité d'acquérir une multitude de connaissances et de combler davantage mon sentiment de justice.

Tout au long de cette année, j'ai suivi plusieurs formations entre autres celle sur les griefs et j'ai eu la chance d'assister à plusieurs congrès comme celui de l'AFPC Québec et celui du SEI National, ce qui m'a permis de me développer syndicalement et de faire valoir mon opinion sur différentes résolutions et élections. De plus, j'ai assisté aux rencontres mensuelles du local 10005 tout au long de l'année.

J'ai été le représentant de plusieurs secteurs de travail : PCRE, Non-déclarants et je suis présentement représentant du nouveau mandat pour les services aux chefs d'équipe que j'ai moi-même initié. Dans ce rôle, j'ai assisté à de nombreuses rencontres avec les gestionnaires pour offrir des suggestions et de m'assurer que les droits des membres soient respectés. Une vidéo a d'ailleurs été faite dans le but d'éclaircir les chefs d'équipe sur mon rôle et mandat.

Depuis le début de mon mandat, j'ai été sollicité par des membres pour faire valoir leurs droits auprès de la gestion. De plus, je suis resté disponible afin de répondre à vos questions afin que vous puissiez faire des choix éclairés et de vous renseigner sur vos inquiétudes.

En avril dernier, nous avons vécu une grève des fonctionnaires fédéraux. Les membres nous ont donné en majorité le droit de déclencher une grève illimitée afin de faire valoir leurs droits. Ce fut deux semaines éprouvantes afin de répondre aux besoins de tous les membres et nous sommes tous d'accord que Mère Nature n'a pas été de la partie. La résultante a apporté son lot de satisfactions et d'insatisfactions, mais j'espère qu'au final les membres sont de plus en plus conscientisés sur l'importance d'avoir un syndicat fort pour les représenter. Heureusement, les vacances ont suivi pour se reposer et je suis revenu en force pour être à votre service comme toujours.

Avec solidarité



RÉVISION DES STATUTS



2024-03-R01

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Il est résolu d'adopter les statuts et règlements tels que proposés en ce qui concerne les modifications en lien avec les acronymes, le langage inclusif et accessible de même que de erreurs de français n'ayant aucune incidence sur les statuts et règlements.

Il est de plus résolu que dorénavant que toute future modification aux statuts et règlements adopte un langage inclusif et accessible tout comme l'AFPC.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R02

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu de modifier l'article 1 du statut 3 comme suit :

ARTICLE 1 (actuel)

Est membre en règle de la section locale 10005, toute personne à l'emploi de l'Agence du Revenu du Canada du Centre national de vérification et de recouvrement de Shawinigan qui :

ARTICLE 1 (proposé)

Est membre de la section locale, toute personne à l'emploi de l'ARC pour le Centre national de vérification et de recouvrement de Shawinigan ou tout membre désigné comme appartenant à la section locale selon les règles d'attribution du SEI national. Afin d'avoir le statut de membre en règle, le membre :

Motif: Vu que les règles d'attributions appartiennent au National, la modification proposée permet de ne pas devoir changer nos statuts advenant un changement au National.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R03

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu de modifier l'article 4 b) du statut 4 comme suit :

ARTICLE 4 b) (actuel)

b) Lorsqu'un membre participe à une activité syndicale hors région incluant le transport de retour pour une activité hors Québec, pour une durée minimale de deux (2) jours consécutifs qui comprend le samedi et le dimanche celui-ci aura droit à une journée de repos le lendemain de son absence, à la condition que ce lendemain ne soit pas un jour férié et que son absence soit autorisée par le Conseil exécutif.

ARTICLE 4 b) (proposé)

b) Lorsqu'un membre participe à une activité syndicale hors région incluant le transport de retour pour une activité hors région, à plus de 300km de son lieu de résidence et pour une durée minimale de deux (2) jours consécutifs comprenant le samedi et le dimanche, celui-ci aura droit à une journée de repos le lendemain de son absence, à la condition que ce lendemain ne soit pas un jour férié et que son absence soit autorisée par le Conseil exécutif.

Motif: Vu la superficie du territoire du Québec, il est raisonnable d'établir une distance en kilométrage plutôt que de se baser sur la province où a lieu l'activité.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R04

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu de modifier l'article 3 c) du statut 5 comme suit :

ARTICLE 5 c) (actuel)

c) Tous les formulaires pour les changements d'autorisation, inclus mais sans se limiter à la liste ci-dessous, doivent être complétés au plus tard le 5e jour ouvrable suivant l'AGA:

ARC;

REQ;

RQ;

CNESST;

Institution financière.

ARTICLE 5 c) (proposé)

c) Tous les formulaires pour les changements d'autorisation, inclus mais sans se limiter à la liste ci-dessous, doivent être complétés au plus tard le 5e jour ouvrable suivant l'AGA:

ARC;

REQ;

RQ;

CNESST;

Institution financière;

Cartes de crédit.

Motif: Un oubli lors de la création du statut

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R05

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu d'ajouter l'article 6 du statut 5 comme suit :

ARTICLE 6

Il incombe à la présidente ou au président en poste de voir à la protection de tous les mots de passes et autorisations de la section locale suivant le départ d'un membre du Conseil exécutif.

Motif: Assurer la protection des données appartenant à la section locale 10005.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R06

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu de supprimer les points c) et f) de l'article 2 du statut 9 et de modifier le point d) de ce même article.

Il est de plus résolu de modifier la numérotation de l'article 2 du statut 9 en conséquence.

Points supprimés

c) Il/elle devra soumettre un rapport au Conseil exécutif pour chaque assemblée.

f) À moins d'indication contraire de la part du ou des membres ayant logé un grief, le/la président-e ou le/la vice-président-e représente ces derniers au 2ième palier de la procédure des griefs.

Version actuelle

d) Il/elle administre le programme de formation des membres de la section locale de concert avec le comité de formation.

Version proposée

c) tient les membres du Conseil exécutif, les déléguées et délégués d'information informés des formations à venir, offertes par l'AFPC et le SEI.

Motifs:

Point c) c'est le seul poste qui avait un rapport à soumettre; chose qui n'est pas dans les pratiques.

Point f) est couvert dans le point a). De plus la section n'a pas de comité d'éducation alors la modification pour « informer » est plus représentative des pratiques.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R07

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu de modifier l'article 3 du statut 11.

ARTICLE 3 (Version actuelle)

Tous les rapports annuels ainsi que l'avis de convocation, l'ordre du jour et le procès-verbal de l'assemblée générale précédente devront être publiés et mis à la disposition des membres, au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'assemblée générale annuelle.

ARTICLE 3 (Version proposée)

Tous les rapports annuels ainsi que l'avis de convocation, l'ordre du jour et le procès-verbal de l'assemblée générale précédente devront être publiés et mis à la disposition des membres, au moins dix (10) jours ouvrables avant l'assemblée générale annuelle.

Motif: Nous voulons laisser plus du temps aux membres pour prendre connaissance des documents.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R08

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu de modifier l'article 4 du statut 11.

ARTICLE 4 (Version actuelle)

Cette assemblée générale annuelle est pour la discussion des sujets suivants :

- a) Approbation des rapports annuels des officiers et présidents de comités
- b) L'adoption des prévisions budgétaires.
- c) Fixation du taux de la contribution mensuelle appartenant à la section locale.
- d) Amendements aux statuts selon les termes des articles 2 et 3 du statut 17.
- e) Élection des nouveaux officiers et nomination des délégués.
- f) Choix des vérificateurs.
- g) Utilisation du fonds de secours.
- h) Établissement du montant alloué aux griefs et appels.
- i) Autres affaires.

ARTICLE 4 (Version proposée)

L'AGA est pour la discussion des sujets suivants :

- a) Approbation des rapports annuels des officières, des officiers et des présidentes et présidents de comités;
- b) États financiers;
- c) L'adoption des prévisions budgétaires;
- d) Fixation du taux de la contribution mensuelle appartenant à la section locale;
- e) Amendements aux statuts selon les termes du statut 14;
- f) Élection des nouvelles officières et des nouveaux officiers. Nomination des déléguées et délégués d'information;
- g) Nomination de la présidence du comité de candidatures;
- h) Choix des vérificatrices et vérificateurs;
- i) Utilisation du fonds de secours;
- j) Autres affaires.

Motif : cette liste inclus tous les sujets couverts lors d'un AGA.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R9

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu de modifier l'article 5 et de supprimer l'article 6 du statut 13.

Il est de plus résolu de renuméroter par la suite.

ARTICLE 5 (version actuelle)

Si pour des raisons majeures l'élection ne peut avoir lieu, le/la président-e du comité de candidatures doit présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport des raisons qui empêchent l'élection. L'assemblée générale pourra alors, à la majorité des 2/3 des voix :

- a) maintenir en fonction les officiers sortants ou,
- b) Ne pas reconduire le mandat des officiers sortants, dans ce cas, il doit avoir élection dans les soixante (60) jours.

ARTICLE 6

Si pour des raisons majeures l'élection des délégué-e-s syndicaux ne peut avoir lieu, le/la président-e du comité de candidatures doit faire rapport des raisons qui empêchent l'élection. Le Conseil exécutif décidera de la procédure à suivre.

ARTICLE 5 (version proposée)

Si pour des raisons majeures l'élection ne peut avoir lieu, la présidence du comité de candidatures doit présenter à l'AGA un rapport des raisons qui empêchent l'élection. L'AGA pourra alors:

- a) à la majorité des 2/3 des voix, maintenir en fonction les officières et les officiers sortants ou,
- b) à la majorité des voix (50%+1), ne pas reconduire le mandat des officières et des officiers sortants. Dans ce cas, il doit avoir y avoir des élections dans les soixante (60) jours.

Motif : Donner des indications plus claires.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R10

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu de modifier l'article 1 du statut 14.

ARTICLE 1 (version actuelle)

Les amendements doivent être publiés et mis à la disposition de tous les membres au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'assemblée générale annuelle.

ARTICLE 1 (version proposée)

Les amendements doivent être publiés et mis à la disposition de tous les membres au moins dix (10) jours ouvrables avant l'assemblée générale annuelle.

Motif: Nous voulons laisser plus du temps aux membres pour prendre connaissance des documents.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R11

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu d'ajouter le point 12 du règlement 1.

12 - La personne demandant la subvention doit être présente lors de l'AGA afin de présenter sa demande. Si elle ne peut être présente, elle pourra être représentée par une personne qu'elle désignera. En cas d'absence, la subvention ne sera pas considérée et une nouvelle demande devra être déposée selon les critères mentionnés précédemment.

Motif : Nous croyons normal que la personne ayant formulé une demande de subvention soit présente et disponible lors de l'AGA pour répondre aux questions des membres.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R12

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu de modifier les point 1 et 2 du règlement 2 en augmentant le montant alloué pour l'achat de fleurs ou un don en cas de décès a 150\$ pour un membre de la section locale et 75\$ pour un membre de la famille.

Motif : Vu le coût de la vie il est raisonnable d'augmenter le montant.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R13

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les règlements;

Il est résolu de modifier le point 1 du règlement 3 et d'ajouter le point 12.

(Version actuelle)

1 - Pour les réunions de la Section Locale tenue à la fois à l'extérieur du CNVR et sur l'heure du souper, le repas pris sur place sera payé par la Section Locale. Le kilométrage sera indemnisé dans ces mêmes circonstances, au taux du SEI, lorsque le membre en fera la demande, selon l'itinéraire le plus court.

(Version proposée)

1-Pour les réunions de la section locale tenue à la fois à l'extérieur du CNVR et sur l'heure du souper, le repas pris sur place sera payé par la section locale.

12- Le remboursement des dépenses se fera par la trésorerie dans un délai de deux (2) semaines suivant le dépôt de la demande.

Motif : Avec le mode hybride les gens qui désirent venir aux réunions mensuelles peuvent choisir de travailler du CNVR lors de ces journées ou peuvent choisir d'assister en virtuel.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R14

Attendu que le comité de Révision des statuts avait pour mandat d'uniformiser les acronymes, d'utiliser un langage inclusif et accessible de même que de réviser les erreurs de français dans les Statuts et règlements de la section locale 10005 ;

Attendu que le comité de Révision des statuts avait aussi pour mandat de faire des petites modifications pour moderniser les statuts;

Il est résolu de modifier le point 1 du règlement 4

(Version actuelle)

Un membre ayant 50 ans et plus, qui compte un minimum de dix (10) ans de service et qui prend sa retraite, il aura droit à un cadeau de retraite.

(Version proposée)

Un membre ayant 50 ans et plus, qui compte un minimum de dix (10) ans de service et qui prend sa retraite, avec un minimum de 5 ans comme membre de la section locale incluant le dernier jour de travail payé, il aura droit à un cadeau de retraite.

Motif : Afin d'éviter que des situations rencontrées par le passé ne se reproduisent.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R15

Fond de grève

Attendu que la section locale a déjà des fonds de côté pour les imprévus;

Attendu que la section locale n'a pas de fond spécifiquement identifié comme fond de grève;

Attendu que la création d'un statut et d'une ligne budgétaire distincte faciliteront la gestion et la capitalisation du fond de grève local.

Il est résolu de créer l'article 11 – Fond de grève, dans le statut 4 – Finances qui stipule ce qui suit :

La section locale versera un indemnité quotidienne équivalente à l'indemnité versée par l'AFPC lors d'une grève générale, et ce jusqu'à épuisement des fonds.

Dans l'éventualité où le SEI National ou tout autre organisme déciderait de verser une indemnité supplémentaire, le conseil exécutif local se réserve le droit de déduire ce montant à l'indemnité quotidienne payable.

Il est de plus résolu de transférer 500 000\$ de l'avoir des membres dans une ligne budgétaire spécifiquement identifiée comme fond de grève, lequel montant sera utilisé uniquement en cas de grève.

Proposé par Sabrina Williams

Secondé par Kelly Pothier



Résolution 2024-03-R16

Cotisation spéciale locale

Il est résolu qu'à partir de juillet 2024, une cotisation spéciale de 2 \$ par mois sera payable par chacun des membres de la section locale 10005, en surplus de la cotisation locale mensuelle de base déjà en vigueur de 5 \$.

Il est de plus résolu que cette cotisation spéciale sera entièrement dédiée à renflouer le fonds de grève et ce montant ne pourra servir à d'autres motifs.

Il est de plus résolu que lorsque le fond de grève atteindra le solde de 1 million de dollars, cette cotisation spéciale ne sera plus exigible.

Proposé par Dany Gélinas

Secondé par Simon Aubry

Recommandation adoptée à la majorité lors du conseil exécutif du 16 janvier 2024



RAPPORT DES VÉRIFICATRICES



Shawinigan, le 25 janvier 2024

Objet : Rapport de vérification des livres comptables

Tel que nous le demandait notre mandat, nous avons procédé à une vérification exhaustive des revenus et dépenses du Syndicat des employé-e-s de l'impôt, section locale 10005, pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023.

Toutes les réclamations, toutes les pièces justificatives, ainsi que tous les chèques encaissés ont été examinés. Nous avons également analysé tous les dépôts et déboursés.

Nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les transactions financières ne sont pas conformes, à tous égards importants, aux normes et usages prévus.

En toute solidarité,

Isabelle Payen

Vérificatrice 2023

Christine Rouleau

Vérificatrice 2023



PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS



ÉTAT DES RÉSULTATS-EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023-12-31	2022-12-31	2021-12-31	BUDGET 2023
REVENUS				
Cotisations syndicales	68 310,52 \$	91 845,09 \$	74 979,90 \$	84 000,00 \$
Interêts (placement)	17 216,29 \$	21 628,86 \$	21 030,25 \$	30 000,00 \$
Interêts solde excédentaire (compte courant)	10 718,63 \$	1 332,15 \$	789,40 \$	1 000,00 \$
Revenus locatifs	- \$	180,00 \$	- \$	- \$
Revenus divers	512,65 \$	298,02 \$	1 000,00 \$	- \$
Revenus provenant des exclus	- \$	- \$	150,00 \$	- \$
Subventions	200,00 \$	- \$	800,00 \$	- \$
Décaissement placement	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES REVENUS	96 958,09 \$	115 284,12 \$	98 749,55 \$	115 000,00 \$
DÉBOURSÉS				
Cadeaux et dons	7 878,90 \$	9 874,58 \$	14 629,74 \$	10 000,00 \$
Frais de bureau	3 294,13 \$	3 738,53 \$	3 237,05 \$	4 800,00 \$
Frais opérationnels	19 443,58 \$	20 440,24 \$	12 411,23 \$	23 100,00 \$
Indemnités de grève versées	407 150,00 \$	- \$	- \$	- \$
Grève - coûts reliés	16 311,06 \$	- \$	- \$	- \$
Placement	- \$	- \$	- \$	- \$
Achat de matériel informatique	4 966,82 \$	8 724,13 \$	4 712,94 \$	7 000,00 \$
Amortissement - matériel informatique	- \$	- \$	2 000,88 \$	- \$
Amortissement - mobilier	- \$	7 049,13 \$	2 640,75 \$	- \$
Perte sur disposition	- \$	2 594,88 \$	- \$	- \$
Activités sociales	111,10 \$	7 099,66 \$	- \$	5 000,00 \$
Subventions	4 293,10 \$	3 500,00 \$	- \$	6 500,00 \$
Commandite	500,00 \$	3 853,31 \$	- \$	- \$
Salaires et avantages sociaux	1 772,12 \$	1 161,92 \$	9 920,12 \$	2 000,00 \$
Contribution au F.A.R.	- \$	- \$	2 196,00 \$	- \$
Assemblée générale et assemblées spéciales	- \$	- \$	- \$	5 000,00 \$
Transport réunions mensuelles	- \$	- \$	382,13 \$	- \$
Congrès et formations	(8 544,23) \$	(1 710,61) \$	- \$	37 200,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	457 176,58 \$	66 325,77 \$	52 130,84 \$	100 600,00 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(360 218,49) \$	48 958,35 \$	46 618,71 \$	14 400,00 \$



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2023-12-31	2022-12-31	2021-12-31
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse Caisse Desjardins	31 035,73 \$	64 443,78 \$	98 208,47 \$
Part Sociale Caisse Desjardins	5,00 \$	5,00 \$	5,00 \$
Intérêts à recevoir	7 684,93 \$	10 840,92 \$	10 961,67 \$
Inventaire pour activités sociales	- \$	- \$	2 306,06 \$
Comptes à recevoir	- \$	- \$	6,06 \$
Loyer payé d'avance	- \$	- \$	3 716,37 \$
Assurances payées d'avance	- \$	436,51 \$	331,29 \$
TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME	38 725,66 \$	75 726,21 \$	115 534,92 \$
ACTIF À LONG TERME			
Placement à court terme	- \$	80 000,01 \$	- \$
Placement à long terme	500 000,00 \$	743 699,64 \$	722 038,49 \$
Mobilier	13 203,75 \$	13 203,75 \$	13 203,75 \$
Amortissement cumulé - mobilier	(13 203,75) \$	(13 203,75) \$	(6 154,62) \$
Matériel informatique	13 690,95 \$	8 724,13 \$	12 360,87 \$
Amortissement cumulé - matériel informatique	(13 690,95) \$	(8 724,13) \$	(2 765,67) \$
TOTAL DE L'ACTIF À LONG TERME	500 000,00 \$	823 699,65 \$	738 682,82 \$
TOTAL DE L'ACTIF	538 725,66 \$	899 425,86 \$	854 217,74 \$
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Carte de crédit (visa Desjardins)	- \$	- \$	2 526,56 \$
A déboursier - ARC	- \$	157,46 \$	- \$
A déboursier - Revenu Quebec	- \$	316,13 \$	- \$
CNESST à déboursier	- \$	8,12 \$	- \$
Radiation - Correction des années antérieures	- \$	- \$	214,79 \$
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	- \$	481,71 \$	2 741,35 \$
AVOIR			
CAPITAL			
Capitaux propres	898 944,15 \$	849 985,80 \$	803 367,09 \$
Bénéfices non répartis	(360 218,49) \$	48 958,35 \$	46 618,71 \$
TOTAL DE L'AVOIR	538 725,66 \$	898 944,15 \$	849 985,80 \$
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	538 725,66 \$	899 425,86 \$	852 727,15 \$



Notes complémentaires

31 décembre 2023

Constitution

Le Syndicat des Employé-e-s de l'impôt, section locale 10005, est un organisme à but non lucratif qui offre à ses membres des services syndicaux.

Convention comptable

Selon notre méthode de comptabilité, aucun amortissement n'est calculé. Les achats de mobilier et de matériel informatique sont comptabilisés comme dépenses courantes.

Cotisations syndicales

Il est à noter que pour 2023, le revenu de cotisations syndicales mentionnée à l'état des résultats ne totalise que les cotisations de 11 mois sur 12 en raison de délai de traitement de la part du national. Le versement qui aurait du être reçu en décembre ne le sera qu'en janvier 2024. De ce fait, tout porte à croire qu'en 2024 le revenu totalisera 13 mois de cotisations.

Placement

	2023	2022
Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs Unis		
Épargne à terme régulière (5 ans - 5,1%) nouveau	500 000,00 \$	743 699,64 \$
Épargne à court terme (1 an - 0,5%) fermé	-	80 000,01 \$
Total	500 000,00 \$	823 699,65 \$

En 2018, la section locale a procédé à un dépôt à terme de 660 767,50 \$, investi pour 5 ans, au taux d'intérêt de 3% annuellement. L'échéance était le 13 juillet 2023. Il est permis de faire un retrait, une fois par année, pour un montant maximal de 30 000 \$. En cas de grève, ce placement est disponible dans son intégralité. Un prélèvement net de 407 150,00 \$ a eu lieu afin d'indemniser nos membres lors de la grève du printemps 2023.

En février 2022, la section locale a procédé à un dépôt à terme de 80 000 \$, investi pour 1 an, au taux d'intérêt de 0,5% annuellement. L'échéance était le 22 février 2023. Après cette date ce montant a été remis dans le compte courant car le taux d'intérêt sur tout solde était à ce moment de 4,7% (variable taux préférentiel+2%).

En 2023, la section locale a procédé à un dépôt à terme de 500 000 \$, investi pour 5 ans, au taux d'intérêt de 5,1% annuellement. L'échéance est le 13 septembre 2028. Il est permis de faire un retrait, une fois par année, pour un montant maximal de 30 000 \$. En cas de grève, ce placement est disponible dans son intégralité.



Suite des notes complémentaires

31 décembre 2023

Cadeaux et dons	Coût réel
Cadeaux CCMTGC	1 172,45 \$
Dons	1 000,00 \$
Montres (cadeaux de retraite)	5 706,45 \$
Coût net	<u>7 878,90 \$</u>

Frais de bureau	Coût réel
Contrat photocopieur	345,84 \$
Frais de poste	131,40 \$
Frais de service incendie	65,82 \$
Papeterie et fournitures de bureau	2 751,07 \$
Coût net	<u>3 294,13 \$</u>

Frais d'opérations	Coût réel
Repas pour réunions mensuelles	2 974,56 \$
Kilométrage pour réunions mensuelles	595,78 \$
Télécommunications	2 711,38 \$
Frais bancaire	0,00 \$
Loyer	8 426,40 \$
Frais d'assurance	743,37 \$
Système d'alarme	287,44 \$
Électricité	1 438,32 \$
Registraire des Entreprises	38,00 \$
CNESST	69,88 \$
Logiciels informatiques	1 986,00 \$
Coût net	<u>19 443,58 \$</u>

Subventions	Coût réel
Tournoi de Golf	1 000,00 \$
Fête de Noël des enfants	1 293,10 \$
Party de Noël	1 000,00 \$
Balle molle	1 000,00 \$
Coût net	<u>4 293,10 \$</u>



Suite des notes complémentaires
 31 décembre 2023

Congrès et Formations

1 - Conférences des président(es)	Coût réel
Salaires	1 922,74 \$
Perdiem	1 250,00 \$
Hébergement	1 976,40 \$
Transport	876,44 \$
Subvention du National	-7 150,00 \$
Coût net	-1 124,42 \$
2 - Formations et autres événements	Coût réel
Salaires	961,88 \$
Perdiem	0,00 \$
Hébergement	0,00 \$
Transport	436,40 \$
Subvention du National	-6 500,00 \$
Coût net	-5 101,72 \$
3 - Conférences inter-régionales	Coût réel
Salaires	5 621,35 \$
Perdiem	2 500,00 \$
Hébergement	2 803,64 \$
Transport	414,84 \$
Subvention du National	-8 907,08 \$
Coût net	2 432,75 \$
4 - Congrès	Coût réel
Salaires	3 714,65 \$
Perdiem	1 061,60 \$
Hébergement	0,00 \$
Transport	11 522,91 \$
Subvention du National	-21 050,00 \$
Coût net	-4 750,84 \$
Coût net Congrès et Formation	-8 544,23 \$



DEMANDES DE SUBVENTIONS



Demande de subventions

Activités et Demandeurs	Subvention Demandée	Recommandation de l'exécutif	Adoptée à L'AGA
Tournoi de Golf Benoit Boisvert	1 000,00 \$	1 000,00 \$ Conformément au Règlement 1 de la section locale.	
Party de Noël Marie-Pier Lemay	1 000,00 \$	1 000,00 \$ Conformément au Règlement 1 de la section locale.	
Noël des enfants Sarah Dufresne	1 000,00 \$	1 000,00 \$ Conformément au Règlement 1 de la section locale.	
Ligue de balle molle François-Olivier Marchand	1 000,00 \$	1 000,00 \$ Conformément au Règlement 1 de la section locale.	
Total	4 000,00 \$	4 000,00 \$	- \$



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

	2024-12-31
REVENUS	
COTISATIONS SYNDICALES	65 000,00 \$
INTÉRÊTS (PLACEMENTS)	25 000,00 \$
INTÉRÊTS (COMPTE COURANT)	1 000,00 \$
TOTAL DES REVENUS	91 000,00 \$
DÉBOURSÉS	
CADEAUX ET DONS	8 500,00 \$
FRAIS DE BUREAU	4 300,00 \$
FRAIS OPÉRATIONNELS	21 700,00 \$
ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 000,00 \$
ACTIVITÉS SOCIALES	1 000,00 \$
SUBVENTIONS AGA	4 000,00 \$
SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX	2 000,00 \$
CONTRIBUTION AU F.A.R.	- \$
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SPÉCIALES	- \$
CONFÉRENCES ET FORMATIONS	23 400,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	65 900,00 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	25 100,00 \$



Notes complémentaires
 Prévisions budgétaires 2024

Les cotisations syndicales locales demeureront à 5\$/mois par membre. Nous estimons le nombre moyen de membres à 1 080 membres par mois
 $1\ 080 * 5\$/mois * 12\ mois = 64\ 800\ \$$, arrondi à 65 000 \$

BUDGET 2023

1- Cadeaux et dons	
Cadeaux CCMTGC	1 000,00 \$
Dons	1 000,00 \$
Montres (cadeaux de retraite)	6 500,00 \$
TOTAL	8 500,00 \$
2 - Frais de bureau	
Contrat photocopieur	500,00 \$
Frais de poste	200,00 \$
Frais de service incendie	100,00 \$
Papeterie et fournitures de bureau	3 500,00 \$
TOTAL	4 300,00 \$
3 - Frais d'opérations	
Repas pour réunions mensuelles	3 000,00 \$
Kilométrage pour réunions mensuelles	500,00 \$
Télécommunications	3 000,00 \$
Frais bancaire	50,00 \$
Loyer	9 000,00 \$
Frais d'assurance	1 000,00 \$
Système d'alarme	500,00 \$
Électricité	2 000,00 \$
Registraire des entreprises	50,00 \$
CNESST	100,00 \$
Logiciels informatiques	2 500,00 \$
TOTAL	21 700,00 \$
4 - Subventions AGA	
Tournoi de Golf	1 000,00 \$
Balle Molle	1 000,00 \$
Fête de Noël des Enfants	1 000,00 \$
Party de Noël	1 000,00 \$
Autres demandes de subventions	
TOTAL	4 000,00 \$



Suite des notes complémentaires

Prévisions budgétaires 2024

5 - Conférences et Formations

5.1 - Conférences des président(es)

Salaires	5 600,00 \$
Perdiem	2 000,00 \$
Hébergement	4 000,00 \$
Transport	1 000,00 \$
Subvention du National	(5 700,00) \$
TOTAL	6 900,00 \$

5.2 - Formations et autres évènements

Salaires	1 000,00 \$
Perdiem	- \$
Hébergement	- \$
Transport	- \$
Subvention du National	- \$
TOTAL	1 000,00 \$

5.3 - Conférences Inter-régionales

Salaires	7 000,00 \$
Perdiem	2 500,00 \$
Hébergement	5 000,00 \$
Transport	1 000,00 \$
Subvention du National	- \$
TOTAL	15 500,00 \$

TOTAL DES CONGRÈS ET FORMATIONS 23 400,00 \$



RAPPORTS D'ÉVÉNEMENTS



Conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC 2023
27 janvier au 29 janvier 2023
Montréal, QC

En tant que délégué de la section locale 10005, j'ai participé à l'édition 2023 de la Conférence nationale sur la santé et la sécurité de l'AFPC qui s'est déroulé du 27 janvier au 29 janvier en présentiel à Montréal.

La première partie de la conférence fut dédiée aux mots de bienvenue en contexte présentiel. Il fut aussi rappelé que le port du masque était obligatoire et que tous devaient s'y conformer.

Nous avons pu par la suite assister à de très belles conférences. La première portait sur la violence familiale par Dre Adriana Berlingieri. Il est surprenant de voir les constats et les statistiques sur le nombre de personnes vivants ou ayant vécu de la violence familiale. Celle-ci peut se déclarer sous plusieurs formes soit violence physique, psychologique, sexuelle, financière, émotionnelle, etc. Le cycle de violence familiale est très insidieux et trop souvent, les victimes s'en aperçoivent trop tard. Dès lors, les sentiments de culpabilité et la honte s'installent et la victime se sent impuissante devant l'escalade de violence. Néanmoins il est du ressort de tous de protéger ses collègues de travail et de poser des questions lorsque la situation nous semble anormale. Il existe aussi une multitude de ressources afin d'aider les victimes.

Nous avons aussi eu droit à un partage d'expérience professionnelle de deux autochtones. Ce partage très émouvant a fait ressortir certaines inégalités, mais aussi un pouvoir de résilience incroyable, démontrant très bien que chaque personne peut être maître de sa destinée et que tous et chacun pouvons influencer notre futur. Malgré les aléas de la vie, malgré la provenance, malgré la situation familiale, il est toujours possible de se fixer de petits objectifs réalisables pour arriver à ses fins.

Nous avons aussi discuté des effets des changements climatiques sur l'avenir du travail ainsi que du travail en mode hybride. Finalement, plusieurs résolutions ont été discutées et adoptées.

Sommes toutes, ce fut un très bel événement où j'ai eu l'occasion de discuter avec d'autre intervenant en SST et d'en apprendre plus sur les enjeux des autres milieux de travail.

Jocelyn Boulanger
Secrétaire et co-président SST
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005



Conférence des Présidents
23 au 25 mars 2023
Ottawa, ON

Nous avons participé à la conférence des Présidents de mars dernier, à Ottawa. Cette édition de la conférence a été entièrement dédiée aux points apportés par les différentes sections locales. Nous avons apporté les points suivants :

- 1 – Grève en temps de télétravail/hybride
- 2 – Administration des votes de grève
- 3 – Langue de préférence pour les ateliers et possibilité de bilinguisme

Nous sommes également intervenus sur plusieurs points, notamment les centres d'appels.

Le comité de négociation nous a également fait une mise à jour, tout comme le comité ad hoc sur la révision de la structure du SEI.

Nos soirées ont été entièrement consacrés à renforcer nos liens avec nos homologues ailleurs au pays.

En toute solidarité,

Julien Nobert
Président
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005

Sabrina Williams
Trésorière
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005



Conférence des femmes – AFPC
31 mars au 2 avril
Ottawa, ON

Quelle belle façon de poursuivre l'aventure en assistant à cette conférence nationale des femmes de l'AFPC après avoir assisté à celle de la régionale. Cela nous a permis entre autres de constater tout le travail fait autour de nos résolutions pour les amener à un niveau supérieur, soit à la prochaine étape du processus. Également, partager un sentiment commun de vouloir élever nos voix aux causes féminines qui nous tiennent tous à cœur fût pour nous un réel plaisir.

Pour ma part (Marie-Eve), j'ai encore une fois vécu une première: une manifestation. Wow, marcher environ 1km pour aller se rendre au pied du bureau du conseil du trésor, là où Mona travaille afin de manifester pour l'obtention d'un contrat de travail, c'était magique. Imaginez-vous plusieurs centaines de femmes, brandissant drapeaux, pancartes, faisant du bruit tant par des slogans scander à tue-tête que des claquettes. J'ai même eu droit à ma première blessure de guerre haha. Les pancartes, ça coupe, tenez-le-vous pour dit! Nous avons même été rejoint par nos alliés de l'ESG. À grand coup de tambour et trompette, ils ont électrisé la foule. Des discours par quelques leaders féminines sont venus renforcer le message : on est prêt à faire la grève s'il le faut!

Nous ne pouvons passer sous silence les merveilleuses panélistes qui nous ont tour à tour partagé leur touchant témoignage. Nous aussi, nous allons nous tenir derrière celles et ceux qui en auront besoin. « Stand for ». Également, tous les ateliers auxquels nous avons assisté nous ont donné des outils de plus dans nos bagages. Nous avons pu échanger, partager et vivre des moments très spéciaux auprès de nos consœurs qui venaient d'un peu partout au travers du Canada. Cette diversité nous a permis de côtoyer d'autres cultures et d'ouvrir nos horizons. Quelle richesse nous avons tous ensemble. Nous sommes fières d'être des femmes engagées pour les causes féminines.

Enfin, cette conférence nous a donné l'opportunité de voir de quel façon les choses se déroulent en plénière. C'est un protocole particulier et nous serons prêtes la prochaine fois à être déléguée et prendre parole pour vous.

Solidarité mes sœurs, solidarité

Sabrina Williams
Trésorière
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005

Marie-Eve Gélinas
Cheffe Déléguée
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005



**Congrès Triennal de l'AFPC-QC
2 au 4 juin 2023
Trois-Rivières, QC**

En tant que délégués de la section locale 10005, nous avons participé au Congrès de l'AFPC-QC à Trois-Rivières.

Faits importants à retenir :

Yvon Barrière a été réélu VPER, Kevin Piton a été élu VPER substitut et Sébastien Paquette 2^e VPER substitut. Nous avons manifesté notre mécontentement à plusieurs occasions quant au service que L'AFPC a donné lors de la grève. Ces manifestations ont été faites dans le plus grand respect, mais nous nous devons de transmettre votre mécontentement aux élus nationaux.

Chris Aylward et Sharon de Sousa sont venus prononcer des discours, auxquels nous n'avons pas assistés car nous avons quitté la salle en guise de protestation.

Notre délégation était composée de :

Julien Nobert, Président
Dany Gélinas, Vice-président
Jocelyn Boulanger, Secrétaire
Sabrina Williams, Trésorière
Simon Aubry, Chef Délégué
Marie-Eve Gélinas, Cheffe Déléguée
Marc-Antoine Grégoire, Chef Délégué

Marc Aubertin, agissait à titre d'observateur.

En toute solidarité,

La délégation du SEI 10005



Congrès Triennal du SEI
16 au 19 août 2023
Winnipeg, MB

En tant que délégués de la section locale 10005, nous avons participé au Congrès du SEI à Winnipeg.

Faits importants à retenir :

Jérôme Martel demeure notre Vice-Président régional, les officiers nationaux ont tous été réélus à leur poste, Julien Nobert devient VPR substitut (adjoint de Jérôme), il demeure président de la section locale.

Notre délégation était composée de :

Julien Nobert, Président
Dany Gélinas, Vice-président
Jocelyn Boulanger, Secrétaire
Sabrina Williams, Trésorière
Simon Aubry, Chef Délégué
Marie-Eve Gélinas, Cheffe Déléguée
Marc Aubertin, Chef délégué
Marc-Antoine Grégoire, Chef Délégué

Claude Girard, délégué d'information, agissait à titre d'observateur.

Tous les faits saillants sont disponibles sur le site web du SEI :

[Faits saillants du congrès | Syndicat des employé-e-s de l'Impôt \(ute-sei.org\)](https://ute-sei.org)

En toute solidarité,

La délégation du SEI 10005



Conférence des Présidents
21 au 23 Septembre 2023
Ottawa, ON

Nous avons participé à la conférence des Présidents de septembre dernier, à Ottawa. Comme à l'habitude, la première journée a été consacrée aux mises à jour des comités nationaux. Il est à noter cependant que c'est lors de cette conférence que les représentants de présidents ont été élus sur les divers comités, et nous y reviendrons plus bas dans ce rapport.

Le reste de la conférence a porté sur les points apportés par les différentes sections locales. Cette fois-ci, nous n'en avons apporté aucun et avons préféré intervenir sur ceux des autres sections locales, notamment la Canada vie et le Projet Hello (test en langue seconde).

Nos soirées ont été entièrement consacrés à renforcer nos liens avec nos homologues ailleurs au pays et en aidant certains d'entre eux avec leur candidature sur un comité national. D'ailleurs, nous avons été tous deux élus représentants des présidents sur des comités nationaux :

Julien Nobert – Action Politique
Dany Gélinas – Négociation

Ces tâches s'ajoutent à nos portefeuilles respectifs, ceci dans le but de toujours mieux vous servir.

En toute solidarité,

Julien Nobert
Président
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005

Dany Gélinas
Vice-Président
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005



Conférence inter-régionale du SEI
16 au 20 octobre 2023
Alma, QC

En tant que délégués de la section locale 10005, nous avons participé à cette conférence du SEI qui s'est tenue à Alma du 16 au 20 octobre 2023. Cet événement regroupait des représentants de toutes les sections locales du Québec.

La conférence a été consacré aux différents sujets apportés par les sections locales. Plusieurs débats enrichissants ont eu lieu afin d'en apprendre davantage sur la méthode de fonctionnement des autres sections locales concernant les différentes problématiques apportées.

Nous avons apporté les points suivants :

Représentation inter-bureaux
Représentation des membres à l'AC
EME – Écarts à combler vs prolongations

Nous avons également échangé sur plusieurs sujets soumis par les autres sections locales.

Nous avons par la suite participé à une formation sur les griefs.

Nous revenons de cette conférence plus informée et avec une meilleure vision sur certains sujets qui ont retenu notre attention.

En toute solidarité,

Julien Nobert
Président
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005

Sabrina Williams
Trésorière
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005

Simon Aubry
Chef délégué
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005

Marc-Antoine Grégoire
Chef délégué
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005



Conférence nationale sur la santé mentale - SEI
24 au 26 Octobre 2023
Ottawa, ON

En tant que délégués de la section locale 10005, nous avons participé à cette conférence du SEI qui s'est tenue à Ottawa du 24 au 26 octobre 2023. Cet événement regroupait des représentants de toutes les sections locales du Canada.

La conférence a débuté par des allocutions faites par des représentants du Congrès du Travail du Canada, de la rémunération de l'ARC ainsi que par l'AFPC sur l'importance de la santé mentale et de son impact sur le travail. Par la suite, une consultante en psychothérapie a fait un exposé sur le burnout. Cet exposé a été très apprécié par l'ensemble des participants compte tenu des connaissances de l'oratrice en la matière et de sa grande maîtrise de la communication.

En après-midi, un atelier nous a été présenté afin de nous fournir des outils afin de soutenir nos collègues aux prises avec des problèmes de santé mentale. Le lendemain, un atelier qui a duré toute la journée nous a été donné par l'AFPC sur l'obligation qu'a l'employeur, selon le Code canadien du travail, de mettre en place des mesures d'adaptation lorsqu'un employé a une problématique liée à la santé mentale.

Lors de la dernière journée, une présentation a été faite par des dirigeants de l'ARC sur le PAE. Enfin, nous avons eu droit à une conférence donnée par un personne souffrant de bipolarité sous forme stand-up. Cette dernière était à la fois drôle et touchante et mettait en lumière les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes touchées par une problématique de santé mentale.

En toute solidarité.

Dany Gélinas
Vice-Président
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005

Jocelyn Boulanger
Secrétaire
Syndicat des employé-e-s de l'impôt
Section locale 10005

